



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 4 février 2021

Résolution de M. Xavier Company du 22 septembre 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Combien de nouvelles "surprises" à la Vaudoise Aréna ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 22 septembre 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts « Combien de nouvelles "surprises" à la Vaudoise Aréna ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Xavier Company :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité applique dès que possible la Directive relative aux participations de la Ville à des personnes morales en rédigeant notamment les lettres de missions nécessaires ».

Réponse de la Municipalité

L'élaboration et l'envoi des lettres de mission auraient dû intervenir dans le courant de l'année 2020. La crise sanitaire a toutefois eu un fort impact sur le déploiement de la directive relative aux participations de la Ville à des personnes morales. Vu que les 242 mandats de représentation actuellement en vigueur échoiront à la fin de la présente législature, soit dans un peu moins de six mois, la Municipalité a décidé de ne pas envoyer la totalité des lettres de mission de la législature actuelle avant le renouvellement des mandats.

La Municipalité a toutefois élaboré et envoyé fin 2020 les lettres de mission à destination des 38 représentantes et représentants des neuf entités listées à l'article 25 de la directive (Beaulieu S.A. ; Vaud-Fribourg TV S.A. ; EPURA S.A. ; Centre sportif de Malley (CSM) S.A. ; Société Immobilière Lausannoise pour le Logement (SILL) S.A. ; Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) ; Gedrel S.A. ; Tridel S.A. ; LFO S.A.), dans la mesure où ces dernières revêtent un caractère stratégique et/ou financier important.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter